



## Déclaration indemnités maternité micro entreprise

-----  
Par Boulouboulou

Bonjour,

Je suis en micro entreprise BNC et j'ai touché des indemnités maternité. Les impôts m'ont dit que ces indemnités "sont imposables pour tous" et "doivent être déclarées à l'Urssaf dans les recettes" !!

Ca me paraît très étonnant, en particuliers parce que la CSG CRDS, déjà prélevé sur ces indemnités, seront acquittés une seconde fois par l'URSSAF.

Qu'en pensez-vous s'il vous plaît ?

Merci beaucoup d'avance pour votre aide.

-----  
Par ESP

Bonjour

Sauf erreur à rectifier par John, la perception de telles indemnités n'a pas d'incidence sur le bénéfice des contribuables qui relèvent du régime des micro-entreprises.

-----  
Par Boulouboulou

Bonjour ESP,

Merci pour votre retour... rassurant .

Quelqu'un aurait une idée du texte de loi que je pourrai opposer à l'administration ?

Encore merci et bonne journée !